



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2010, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02040880

HAL Id: hceres-02040880

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040880>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : LYON

Établissement : Université de Saint-Etienne - Jean Monnet

Demande n° S3110054591

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit privé » est l'une des deux mentions, avec la mention « Droit public », de l'offre juridique du master Droit, économie, gestion de l'Université de Saint Etienne. La mention s'inscrit dans le prolongement de la licence généraliste tout en apportant une spécialisation progressive sur deux années dans le cadre du master et du processus LMD (Licence-Master-Doctorat).

La première année de la mention comprend deux parcours différenciés dans leurs enseignements, un parcours « Droit et justice » et un parcours « Droit des affaires », avec cependant des matières communes.

La seconde année de la mention se compose de trois spécialités : « Droit et justice », « Droit et entreprise », « Droit, affaires - santé ».

La spécialité « Droit et justice » présente un profil « recherche », la spécialité « Droit et entreprise » propose un parcours recherche et un parcours professionnalisant, la spécialité « Droit, affaires - santé » possède un profil professionnalisant.

Avis condensé

- Avis global :

La mention « Droit privé » offre dans son ensemble une formation de qualité qui se développe de manière continue sur deux axes principaux : carrières judiciaires et affaires. Si cette césure correspond à ce qui se pratique généralement en droit privé, la mention présente l'intérêt de proposer ces parcours dès la première année de master.

Par sa conception, la mention permet aux étudiants d'accéder directement au marché de l'emploi avec une qualification adéquate ou de poursuivre leur formation en doctorat. Elle correspond ainsi parfaitement à la politique scientifique de l'établissement.

Elle bénéficie, par ailleurs, d'un solide adossement à la recherche et d'un contexte socio-professionnel particulièrement favorable.

La mention « Droit privé » s'appuie sur des équipes pédagogiques compétentes dans leur champ disciplinaire et sur une équipe de recherche reconnue.

- Points forts :

- L'adossement effectif à la recherche par le soutien du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID, UMR - CNRS 5 137) constitue un atout important dans la valorisation de la mention.
- La qualité de l'encadrement pédagogique contribue également à cette valorisation.
- Le diplôme bénéficie d'une bonne attractivité.

- Points faibles :
 - Le positionnement de la mention doit être envisagé dans son contexte universitaire régional. En effet, à l'exception d'un parcours original, le contenu des formations en seconde année de la mention ne semble pas assez différencié pour identifier plus fortement l'offre dans son environnement régional. Malgré sa qualité, la mention semble subir la concurrence des universités très proches de Lyon 2 et Lyon 3. Cet aspect est d'ailleurs parfaitement perçu puisque le projet d'offre de formation envisage à terme rapide une co-habilitation pour une spécialité.
 - Un parcours à finalité professionnelle dans la spécialité « Droit et justice » semble manquer, compte tenu de l'effort déjà engagé par cette formation dans cette direction.
 - L'absence d'un conseil de perfectionnement peut être souligné.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de repenser globalement l'offre de formation relative au droit privé et au droit des affaires au niveau du nouvel ensemble PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) Université de Lyon, notamment pour ce qui concerne la seconde année de la mention, de façon à réaliser une répartition différente des offres qui tiendrait compte des fortes compétences de chacun dans le cadre de co-habilitations ou d'autres formes de collaborations.

Plus généralement, partant du constat qu'une mention de master en « Droit privé » est proposée par les universités de Saint-Etienne, de Lyon 2 et de Lyon 3, qu'une mention de « Droit des affaires » fait partie de l'offre de Lyon 3, qu'un parcours « Droit des affaires » intègre la mention « Droit privé » à Saint-Etienne (et à Lyon 2), il serait donc opportun de recomposer l'offre globale de droit privé et de droit des affaires au niveau du PRES Université de Lyon.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs scientifiques de la mention « Droit privé » apparaissent comme classiques dans la mesure où la première année vise à approfondir les connaissances acquises en licence tout en amorçant une spécialisation qui se poursuit et s'amplifie en seconde année.

Les objectifs professionnels sont en cohérence avec la formation. La compétence professionnelle recherchée correspond à une maîtrise, non seulement des connaissances de base du droit privé, mais également du domaine de la spécialité choisie, de manière à permettre à l'étudiant d'acquérir une capacité d'adaptation aux évolutions du droit tout au long de sa carrière.

Les débouchés professionnels concernent les métiers de la justice (magistrature, barreau) et les métiers de l'entreprise (juriste d'entreprise). Ils sont habituels de ce type de formation.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Le positionnement de la mention « Droit privé » dans l'offre de formation de l'Université de Saint-Etienne s'inscrit dans le prolongement de la licence en droit et porte une césure dans la formation en opérant une spécialisation en droit privé. Lors de la première année, cette spécialisation, qui est la marque des masters, se réalise avec un parcours contentieux et un parcours affaires. Lors de la seconde année, la spécialisation se trouve prolongée au sein de deux spécialités, « Droit et justice » et « Droit et entreprise », et même diversifiée par la spécialité « Droit, affaires - santé ». Des passerelles existent par ailleurs avec la formation AES (Administration Economique et Sociale). La mention de « Droit privé » est par conséquent bien positionnée dans l'offre de formation de l'établissement.

Le positionnement de la mention dans l'environnement régional s'avère moins évident dans la mesure où les universités voisines de Lyon 2 et Lyon 3 offrent des formations semblables. Ces formations peuvent certes se justifier par la demande des étudiants, mais elles n'en posent pas moins la problématique d'une carte rationnelle des masters à l'échelle de la région, c'est-à-dire au niveau du PRES Université de Lyon.



L'adossement à la recherche constitue un point fort de la mention. Il se réalise par l'existence de liens importants avec le Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID, UMR - CNRS 5 137) : champs thématiques, enseignants-chercheurs communs, centre de documentation.

L'adossement aux milieux socio-professionnels se révèle particulièrement satisfaisant, notamment pour les spécialités qui ont établi des liens, plus ou moins étroits, avec des partenaires économiques et institutionnels, nationaux et internationaux. Ainsi, une collaboration a été mise en place avec le TGI (Tribunal de Grande Instance) de Saint-Etienne et la Cour de cassation pour l'étude de certains contentieux.

L'ouverture internationale, dans l'ensemble, paraît en devenir et pour le moins satisfaisante. Elle repose notamment sur des programmes d'échange avec l'Institut de relations industrielles de l'Université de Montréal et avec l'Université de Sfax (Tunisie) pour les spécialités de droit des affaires. Des projets de conventions d'échanges sont en cours.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La mention « Droit privé » se structure en deux années. La première année se compose de deux parcours : l'un relatif au contentieux et l'autre aux affaires. Des matières fondamentales sont communes à ces deux parcours. La seconde année propose trois spécialités : la spécialité « Droit et justice » qui adopte un profil « recherche », la spécialité « Droit, affaires - santé » qui possède un profil professionnel et la spécialité « Droit et entreprise » qui propose les deux. La possibilité est offerte aux étudiants de première année de changer de spécialité lors de leur passage en deuxième année. L'articulation entre les deux années et en particulier la progressive spécialisation des étudiants sont tout à fait satisfaisantes.

La politique des stages s'avère construite et originale. Dès la première année, une unité d'expérience professionnelle (UEP), composée d'un stage et d'un mémoire est offerte aux étudiants qui le désirent. En seconde année, les spécialités professionnalisantes comportent classiquement un stage intégré dans le quatrième semestre.

La mutualisation des enseignements au sein de l'établissement paraît tout à fait satisfaisante. Elle intervient en première année pour les matières communes aux deux parcours. En seconde année, la mutualisation concerne seulement les spécialités de « Droit des affaires ».

Le projet de co-habilitation de la spécialité « Droit et justice » avec la mention « Droit privé général » de l'Université Lyon 2, pour le moment mis entre parenthèses, doit être vivement encouragé.

La mention est encadrée par une équipe pédagogique bien étoffée en enseignants-chercheurs, sous la responsabilité d'un professeur éminent.

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe composée du responsable de la mention, des responsables des spécialités et des parcours, des relations internationales, des langues étrangères et de la formation. Cette équipe assure le suivi de la formation et propose éventuellement des modifications. Elle possède sur la formation une vue d'ensemble qui lui permet d'être efficiente. Le recrutement des étudiants se fait sur dossier et si nécessaire sur entretien, ce qui constitue une procédure innovante pour l'entrée en première année. Leur suivi intervient par des enquêtes régulières de l'Observatoire de la vie étudiante et leur exploitation. Ce processus semble bien amorcé pour avoir un impact sur le pilotage de la formation. Enfin, un dispositif d'évaluation des enseignements et même des enseignants se trouve en place. Il faut toutefois regretter qu'aucun conseil de perfectionnement n'existe.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les origines constatées des étudiants apparaissent uniquement pour la seconde année de la mention et donnent pour l'année 2008-2009 les indications suivantes : sur les trois spécialités, 30 % en moyenne viennent d'une autre université française, il n'y a aucun étranger. Aucune information n'étant fournie sur l'origine des étudiants de première année, il y a tout lieu de penser que l'essentiel des effectifs provient de la licence locale.



Les flux d'étudiants sont contrastés selon les parcours et spécialités. Les tendances sont à la hausse pour le parcours affaires de première année et la spécialité « Droit et justice » de seconde année, elles sont au contraire à la baisse pour le parcours « Droit et justice » de la première année. Les deux autres spécialités manifestent une stabilité des effectifs.

Le taux moyen de réussite semble tout à fait convenable.

Il n'y a aucune indication donnée qui fasse apparaître un bilan prévisionnel.

Avis par spécialité

Droit et justice

- Avis :

La spécialité « recherche » « Droit et justice » se situe dans le prolongement du parcours de première année en accentuant la spécialisation de la formation en deuxième année.

La spécialité poursuit cependant deux objectifs. Le premier objectif consiste, conformément à sa finalité, à former les étudiants à la recherche fondamentale et à un travail doctoral. Le second objectif résulte d'une réorientation de la formation engagée en 2008 au vu des attentes des étudiants : il s'agit de préparer les étudiants aux concours et examens d'accès aux professions judiciaires par des enseignements approfondis. Cette démarche introduit ainsi dans la formation un aspect professionnalisant intéressant.

La spécialité « Droit et justice » se présente donc comme une formation de qualité, bien adossée à la recherche et qui se positionne dans la continuité des formations antérieures.

- Points forts :

- L'adossement à la recherche, par l'appui du CERCRID, et le partenariat avec la Cour de cassation constituent des éléments essentiels pour une spécialité « recherche ».
- La qualité de l'équipe pédagogique donne une efficacité certaine aux enseignements et à l'encadrement de la spécialité en général.
- L'attention portée à la professionnalisation manifeste la prise en compte de la finalité première d'une formation.

- Points faibles :

- Le positionnement régional de la spécialité subit une concurrence de proximité en provenance des universités de Lyon 2 et Lyon 3.
- L'intitulé de la spécialité n'est peut-être pas suffisamment indicatif du contenu de la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de poursuivre la démarche de co-habilitation avec l'Université Lyon 2 et, au-delà, de rechercher au sein du PRES Université de Lyon, compte tenu du potentiel, une spécificité propre qui lui permette d'être le master « Droit et justice » de ce nouvel ensemble et non celui de la seule Université de Saint-Etienne.

Il conviendrait d'aller plus avant dans la démarche de professionnalisation de la spécialité en créant, au côté d'un parcours « recherche », un parcours professionnel avec l'instauration d'un stage.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit et entreprise

- Avis :

La spécialité « Droit et entreprise » constitue le prolongement du parcours « Affaires » de la première année de mention. Elle propose deux parcours qui ont en commun de privilégier l'apprentissage de la méthode et des outils de travail. Le parcours professionnalisant prépare les étudiants à une carrière de juriste d'entreprise (contentieux, gestion du personnel) ou d'avocats d'affaires. Le parcours « recherche » propose une formation en droit de l'entreprise aux étudiants qui souhaitent faire une thèse.

Cette spécialité présente les caractéristiques d'une formation de qualité en raison de la pertinence de son organisation, de la compétence disciplinaire de son équipe pédagogique et des liens établis avec le milieu socio-professionnel. Tout au plus, convient-il de regretter que le parcours « recherche » ne bénéficie pas davantage de l'appui du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID, UMR - CNRS 5 137).



- Points forts :
 - L'ancrage dans le milieu professionnel constitue un élément déterminant pour les stages et l'insertion professionnelle.
 - La qualité de l'équipe pédagogique contribue à valoriser la spécialité.
 - La dualité de parcours témoigne d'une approche réaliste de la formation.
- Points faibles :
 - L'adossement à la recherche n'est pas suffisant alors que le potentiel existe.
 - La concurrence de formations de même type proposées sur le plan régional cantonne la spécialité dans le cadre de son université.
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer les liens avec le Centre de recherches critiques sur le droit CERCRID pour le parcours « recherche ».

Il faudrait développer une spécificité, avec une identité forte, qui puisse constituer une offre de formation différenciée des autres formations de droit de l'entreprise proposées dans le cadre du PRES Université de Lyon.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit, affaires - santé

- Avis :

La spécialité « Droit, affaires - santé » présente un caractère innovant en ce qu'elle est orientée vers le monde de la santé. Pour bien assurer la finalité de la spécialité, le contenu des unités d'enseignements a été pensé autour du thème original de l'entreprise de santé (environnement des entreprises de santé, spécificités de ces entreprises, recherche développement, mise sur le marché, production, distribution, concurrence).

La spécialité « Droit, affaires - santé » développe une formation de grande qualité, avec une démarche opportune dans un secteur économique précis. Bien que de nature professionnalisante, elle réalise par ses thématiques, par ses liens avec le Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID) une approche vers la recherche.

Elle bénéficie par ailleurs d'un soutien important de l'industrie chimico-pharmaceutique fortement implantée dans la région.

- Points forts :
 - L'originalité d'une formation de droit des affaires orientée vers le domaine de la santé fait de cette spécialité une offre rare sur le marché des masters.
 - Les liens établis avec les entreprises de la région constituent un facteur très positif en termes de formation et de débouchés.
 - L'organisation et le contenu des enseignements correspondent aux objectifs.
- Point faible :
 - La spécialité ne décline pas sa spécificité en termes de métiers.
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer l'adossement à la recherche notamment avec le Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID UMR-CNRS 5 137).

Les alternatives à la formation initiale (formation continue et formation alternative) constituent un potentiel qui mériterait d'être exploré, organisé et intégré dans l'offre de formation de la spécialité « Droit, affaires - santé ».

L'effort sur ces deux points permettrait à la spécialité d'atteindre le meilleur niveau d'évaluation.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A